



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS**

228, rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre de la  
Compagnie régionale de Versailles et du  
Centre  
RCS Nanterre 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Ordre National des Infirmiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil National,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Infirmiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « 3. Règles et méthodes comptables », « Produits constatés d'avance » et « Ventilation des produits d'exploitation » de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des cotisations appelées au cours de l'exercice et concernant l'exercice suivant. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables de l'Ordre, nous avons procédé à l'appréciation des modalités décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.  
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**



Christian Bande  
Associé



**Comptes  
Annuels  
2022**

**228, rue du Faubourg Saint Martin**

75 010 PARIS

[www.ordre-infirmiers.fr](http://www.ordre-infirmiers.fr)

# Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 199 939	1 694 646	505 293	981 965
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 647 365	1 647 365		
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	1 117 036	643 718	473 319	576 024
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	81 660	76 769	4 891	5 887
	Autres immobilisations corporelles	1 583 961	1 275 064	308 897	351 853
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	277 952		277 952	293 431	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>6 907 913</b>	<b>5 337 562</b>	<b>1 570 352</b>	<b>2 209 159</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				39 600
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	26 841 246	9 515 158	17 326 088	15 377 583
	Autres créances	130 888		130 888	11 575
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	80		80	80	
<b>DISPONIBILITES</b>	20 426 055		20 426 055	13 749 552	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	748 595		748 595	722 078
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>48 146 864</b>	<b>9 515 158</b>	<b>38 631 706</b>	<b>29 900 467</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>55 054 777</b>	<b>14 852 720</b>	<b>40 202 057</b>	<b>32 109 627</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	5 431 326	4 972 808
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 784 101</b>	<b>458 518</b>	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>11 215 426</b>	<b>5 431 326</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	77 955	77 955
	<b>Total des provisions</b>	<b>77 955</b>	<b>77 955</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	80 599	
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	665 553	675 357
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 113 916	1 180 306
	Dettes fiscales et sociales	1 283 842	1 230 873
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 001 093	1 003 853	
Autres dettes	1 032 438	945 012	
Produits constatés d'avance (1)	23 731 235	21 564 945	
	<b>Total des dettes</b>	<b>28 908 676</b>	<b>26 600 346</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40 202 057</b>	<b>32 109 627</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 784 100,66	458 518,14
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	28 243 123	25 924 989	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	80 599		
(3) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 117 972	5 265 036
	Autres produits			22 862 118	18 594 652
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>31 980 091</b>	<b>23 859 688</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			9 750 402	9 554 474
	Impôts, taxes et versements assimilés			450 299	453 891
	Salaires et traitements			4 669 587	4 469 428
	Charges sociales du personnel			1 714 620	1 686 158
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			719 074	553 767
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			270 422	1 376 943	
- sur actif circulant			9 515 158	2 951 313	
Dotations aux provisions					
Autres charges			5 647	2 563 795	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>27 095 208</b>	<b>23 609 768</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>4 884 882</b>	<b>249 919</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 884 882</b>	<b>249 919</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	893 980	201 329
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>893 980</b>	<b>201 329</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		73
	<b>Total des charges financières</b>		<b>73</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>893 980</b>	<b>201 256</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>5 778 863</b>	<b>451 175</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	14 383	3 294 10 037
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>14 383</b>	<b>13 331</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 145	5 988
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>9 145</b>	<b>5 988</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>5 238</b>	<b>7 343</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>32 888 454</b>	<b>24 074 347</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>27 104 353</b>	<b>23 615 829</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>5 784 101</b>	<b>458 518</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées